

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2008

OBJET

de la Délibération

**CONVENTION
POUR LE
TRAITEMENT A
LA STATION
D'EPURATION DE
PONTIVY DES
EFFLUENTS EN
PROVENANCE DE
LA COMMUNE DE
NOYAL-PONTIVY**

Date de convocation du Conseil Municipal

7 février 2008

Date d'affichage : 7 février 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Monsieur AUDRAN

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme TRENVOUEZ, M. JARNO, Mme JEHANNO, M. GIRALDON, Mme RENNUIT, M. PODVIN, Mme PIERRE, M. PARMENTIER, Adjointes au Maire.

Mme LE QUELLEC, M. LUCAS, M. LE MAPIHAN, Mme OLIVIERO, MM. LE BOTLAN, KALKAS, LE BIAVANT, Mme LE POETVIN, M. LE BELLER, Mmes GOUTTEQUILLET, BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mmes PESSEL, LE POTIER, M. AUDRAN, Mme ROUYER, M. ELIE, Mme LE NY, M. PRIE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

Mme LE MOING à Mme JEHANNO

Absents

Mme. LAGUEUX
M. LE ROUX
M. COLLET

CONVENTION POUR LE TRAITEMENT A LA STATION D'EPURATION DE PONTIVY DES EFFLUENTS EN PROVENANCE DE LA COMMUNE DE NOYAL-PONTIVY

Rapport de Pierre GIRALDON

Dans le cadre de l'évolution de son système d'assainissement, la commune de Noyal-Pontivy a décidé de ne plus traiter ses eaux usées et de les diriger vers la station d'épuration de la ville de Pontivy. Ces eaux correspondent aux eaux domestiques, eaux vannes et ménagères ainsi qu'aux eaux usées provenant du futur pôle hospitalier.

La convention qui vous est proposée a pour objet de définir les conditions techniques et financières de réception et de traitement des eaux usées. Elle doit être passée entre la commune de NOYAL-PONTIVY , la commune de PONTIVY et les fermiers respectifs des deux collectivités.

Nous vous proposons :

- D'autoriser le Maire à signer la convention ci jointe,

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 14 février 2008

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**